



Le Président Andry Nirina Rajoelina, le 28 mai 2010 au Palais d'Etat d'Ambohitsorohitra :
«A compter de ce jour, je ne suis plus chef de file de la mouvance Rajoelina. Je reste « raïamandreny » et président de tous les Malgaches, bien que je sois le moins âgé (...). (...) Jusqu'ici, la constitution malgache a toujours été façonnée au seul bénéfice des présidents et non pour défendre les droits et faire comprendre les devoirs des citoyens»

La sortie de crise entamée par les Malgaches entre eux, avance à grands pas. Après la décision du Président Andry Rajoelina de se retirer de la course à la présidentielle de la nouvelle IV^e république de Madagascar ; après ses récentes déclarations (le 28 mai 2010) de ne plus être chef de file de sa propre « mouvance » et de laisser à la société civile le soin d'organiser la prochaine conférence nationale -que seuls les fanatiques et les politiciens à bout d'argument taxeront, encore et toujours, d'unilatérale-, une autre entité vient de voir le jour.

Ainsi, le 12 mai 2010, le décret n°2010-279 a porté sur la création d'un Comité Consultatif Constitutionnel. Puis, le décret n°2010-279 en a désigné les membres. Issus de diverses régions de la Grande île de l'océan Indien, Il s'agit de :



Le 29 mai 2010, le Comité Consultatif Constitutionnel. Photo prise à l'hôtel en



Le Président Andry Rajoelina, le Président de la République et le Président de la



le Président de la République et le Président de la République et le Président de la